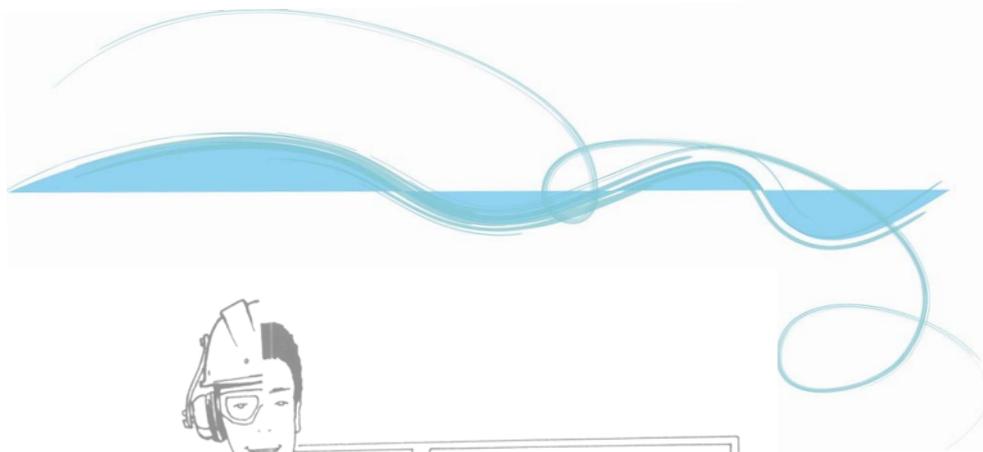




Association Rivière
Rhône Alpes



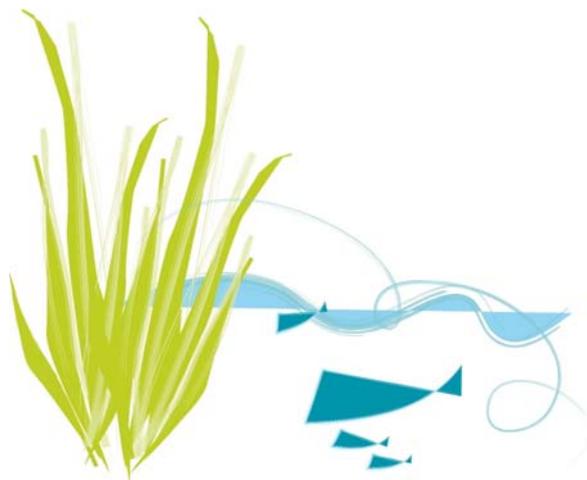
ENTRETIEN DES COURS D'EAU ÉQUIPE RIVIÈRE OU MARCHÉ ?

Journée technique d'information et d'échanges
Mardi 2 février 2010 au Bourget du Lac (73)

Avec le soutien de :



établissement public du ministère
de l'écologie, du développement
et de l'aménagement durables



Rhône Alpes Région

Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble

Site : www.riviererrhonealpes.org > Mél : arra@riviererrhonealpes.org > Tél. : 04 76 70 43 47 > Fax : 09 55 07 64 75

QUI SOMMES NOUS ?

Le rôle principal de l'association est l'animation du réseau d'acteurs pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences.

En 2009, l'association compte **300 adhérents dont 83 structures** intervenant dans la gestion des milieux aquatiques (conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche).

Les Objectifs : Favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation : « **Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau.** Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

Les Activités de Rivière Rhône Alpes

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène principalement 3 types d'actions :

- ◆ **Organisation de journées techniques d'information et d'échanges** afin de favoriser les échanges et de mutualiser les expériences des professionnels de l'eau.

Prendre en compte les zones humides dans la gestion des territoires > Plans de gestion des boisements de berge > Aspects juridiques et réglementaires de l'intervention sur terrain privé > Outils de la politique agricole > Techniques de génie végétal : bilan et perspectives > Restauration hydromorphologique des cours d'eau > Contrat de rivière > Petits aménagements piscicoles en rivière > Études paysagères et contrats de rivière > Contentieux dans le domaine de l'eau > Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau > Impacts des seuils en rivière > Études hydrauliques et hydrologiques > Indicateurs biologiques de la qualité des milieux aquatiques > Agriculture et pollutions diffuses > Restauration physique des cours d'eau

Pédagogie et eau > Travaux post-crues > Hydroélectricité > Espaces de liberté des cours d'eau > Evaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques > Zones humides > Conflits et médiation dans le domaine de l'eau > Inondations et PPR > Pollutions accidentelles > Gestion des espèces envahissantes > Gestion de l'eau et participation du public > Gestion des alluvions > Métier de chef d'équipe > Inondations et prévention réglementaire > Gestion des milieux aquatiques > Gestion de crises : la sécheresse > Protection et restauration des berges > Restauration et entretien de la ripisylve > Gestion de crises : les inondations

- ◆ **Élaboration de documents techniques** : Recensement des réseaux de techniciens et gestionnaires des milieux aquatiques, Annuaire professionnel des acteurs et gestionnaires des milieux aquatiques de Rhône-Alpes, Recueil de cahiers des charges - études et travaux, Bordereau de prix unitaires, **cahiers techniques** : Fonctionnement des structures porteuses de procédures contractuelles, Communication dans le cadre du volet C des contrats de rivière, Prévention et gestion des inondations en Rhône-Alpes.

- ◆ **Animation du site internet** : www.riviererrhonealpes.org dont le forum est un lieu d'échange de référence au niveau national pour les professionnels des milieux aquatiques (plus de 20 000 visites par mois).

Les Moyens

Un conseil d'administration, deux animateurs à temps plein, des membres actifs, des ateliers thématiques et groupes de travail.

Des partenaires techniques et financiers : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes, la DREAL Rhône-Alpes.

Nous contacter :

Les membres du conseil d'administration 2009-2010

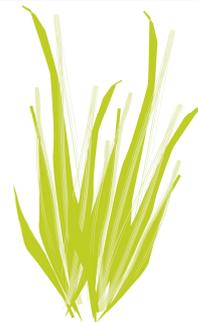
NOM	FONCTION	ORGANISME	MAIL	TELEPHONE
Betty CACHOT	Présidente	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)	b.cachot@cc-pays-arbresle.fr	04 74 01 68 86
Hervé CALTRAN		Conseil Général Jura (39)	hcaltran@cg39.fr	03 84 87 34 96
Maxime CHATEAUVIEUX		Syndicat Mixte Affluents du Sud-Ouest Lémanique (74)	technicien.symasol@orange.fr	04 50 72 52 04
Alain DUPLAN	Trésorier	SIVU Basse Vallée de l'Ain (01)	sbva-aduplan@wanadoo.fr	04 74 61 98 21
Sylvie DUPLAN		SIVM Haut Giffre (74)	duplan.giffre@orange.fr	04 50 47 62 02
Guillaume FANTINO		Observatoire des Sédiments du Rhône (69)	guillaume.fantino@ens-lsh.fr	06 75 71 69 82
Annabel GRAVIER		SIAH Bièvre Liers Valloire (38)	cle_sageblv@laposte.net	04 74 79 86 48
Jonathan MALINEAU		SIVU de l'Ay (07)	sivu.ay@wanadoo.fr	04 75 34 94 98
Éric MURGUE	Secrétaire	MAP Environnement (42)	eric.murgue@map-ing.fr	04 77 52 53 52
Alice PROST	Vice-Présidente	Syndicat Mixte Territoires de Chalaronne (01)	alicep-srtc@orange.fr	04 74 55 20 47
Emmanuel RENO		SIVM Haut Giffre (74)	renou.giffre@orange.fr	04 50 47 62 04
Cécile VILLATTE		SIVU Guiers (38)	cvillatte.siaga@wanadoo.fr	04 76 37 26 26

Les Relais Départementaux

DEPARTEMENT	NOM	ORGANISME	MAIL	TELEPHONE
Ain (01)	Alice PROST	SM des Territoires de Chalaronne	alicep-srtc@orange.fr	04 74 55 20 47
Ardèche (07)	Jonathan MALINEAU	SIVU de l'Ay	sivu.ay@wanadoo.fr	04 75 34 94 98
Drôme (26)	Richard CARRET	Com. Communes Rhône Valloire	rcarret@ccrv.fr	04 75 03 05 36
Isère (38)	Annabel GRAVIER	Syndicat Bièvre Liers Valloire	cle_sageblv@laposte.net	04 74 79 86 48
Loire (42)	Xavier DE VILLELE	Syndicat Mixte du Lignon	syndicat.riviere.lignon@syndicat-environnement.com	04 77 58 03 71
Rhône (69)	Stéphane GUERIN	SAGYRC Yzeron	s.guerin.yzeron@wanadoo.fr	04 37 22 11 56
Savoie (73)	Renaud JALINOUX	CISALB Lac du Bourget	renaud.jalinoux@cisalb.fr	04 79 70 64 70
Haute Savoie (74)	Thierry XOUILLOT	SIVM du Haut Giffre	xouillot.giffre@wanadoo.fr	04 50 34 31 09

Les animateurs du réseau

Julien BIGUÉ - Directeur : julien.bigue@riviererrhonealpes.org
 Nicolas VALÉ - Chargé de mission : nicolas.vale@riviererrhonealpes.org
 Samira STOULI - Secrétaire : arra@riviererrhonealpes.org



PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 2 FÉVRIER 2010

Contexte : Les propriétaires riverains ont l'obligation d'assurer un entretien régulier des berges et du lit de la rivière qui borde leur propriété en vertu de l'article 215-14 du code de l'environnement dans le respect de l'écosystème aquatique. Face au déficit d'entretien des cours d'eau, les collectivités territoriales se substituent aux propriétaires pour réaliser les travaux de restauration et d'entretien des rivières.

Contenu :

Cette journée fournira des éléments de réflexion concernant les moyens mis en œuvre pour réaliser ces travaux : réalisation en régie directe, marché à bon de commande ou appel d'offre annuel, recours aux entreprises et associations d'insertion.

Des retours d'expériences de collectivités seront présentés pour chaque mode d'intervention afin que les participants puissent échanger et bénéficier de leurs conseils. Les partenaires techniques et financiers seront présents afin de répondre aux questionnements des collectivités concernant leur intervention.

Objectifs : Mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques en matière d'intervention sur les cours d'eau, mobiliser l'ensemble des acteurs pour échanger leurs expériences et améliorer leurs actions, appréhender différents modes de gestion.

09h00 Accueil des participants

09h30 Introduction : contexte et problématique de l'entretien

L'entretien des cours d'eau et de la ripisylve et ses enjeux.

Julien BIGUÉ - Association Rivière Rhône Alpes



09h45 L'entretien par un prestataire privé dans le cadre d'un appel d'offre

Réalisation des travaux d'entretien par un prestataire privé dans le cadre d'un marché à bon de commande : cahier des charges, procédure, sélection, suivi des travaux, écueils à éviter, ...

Pierre LOISEAU - Communauté de Communes du Genevois (74)

11h00 Les marchés de service d'insertion et de qualification professionnelle

L'entretien réalisé par du personnel en insertion dans le cadre d'un marché réservé aux associations et aux entreprises d'insertion.

*Didier GIRARD - Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (38)
& Ali GUERRAOUI - Centre social du Pays du Guiers (38)*

12h00 Déjeuner

14h30 Mise en place et fonctionnement d'une équipe rivière en régie directe

La démarche, les moyens humains et matériels, le coût et le financement, les missions, l'équipement, l'encadrement des agents, ...

Virginie AUGERAUD & Olivier MESNARD - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (38)

15h45 Stratégie d'intervention et complémentarité des différents modes de gestion

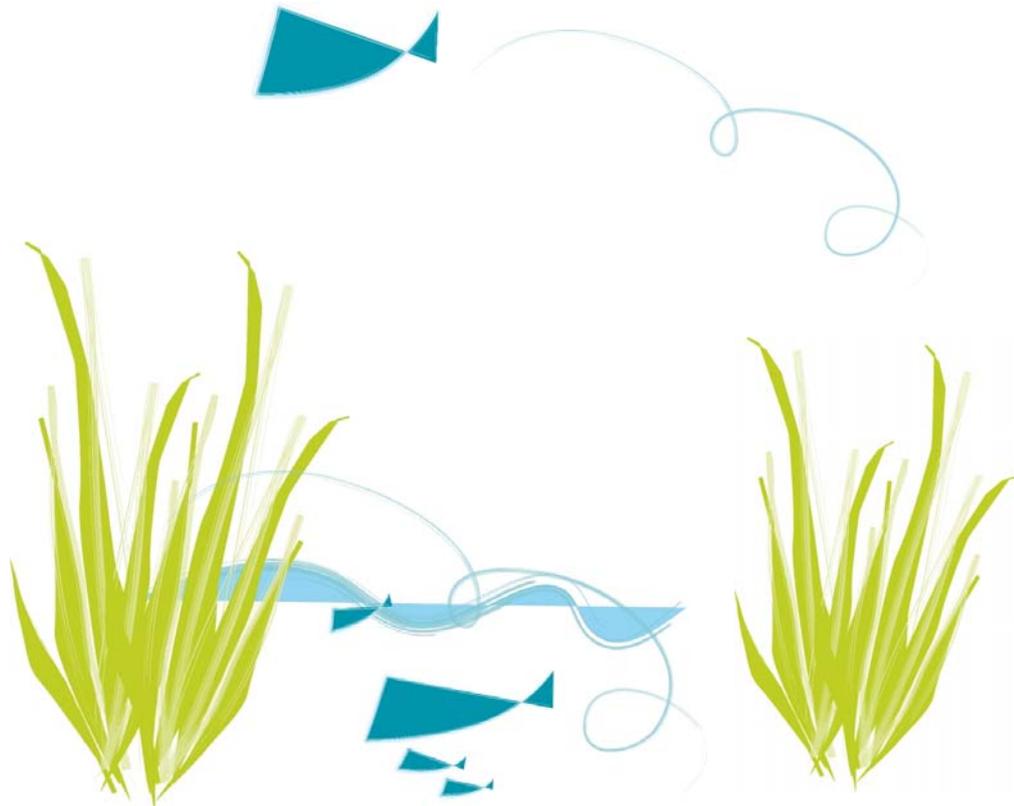
Comparatif des différents modes de gestion, légitimité de l'équipe rivière, confortement des dynamiques locales de gestion des milieux aquatiques, difficultés quotidiennes et pièges à éviter.

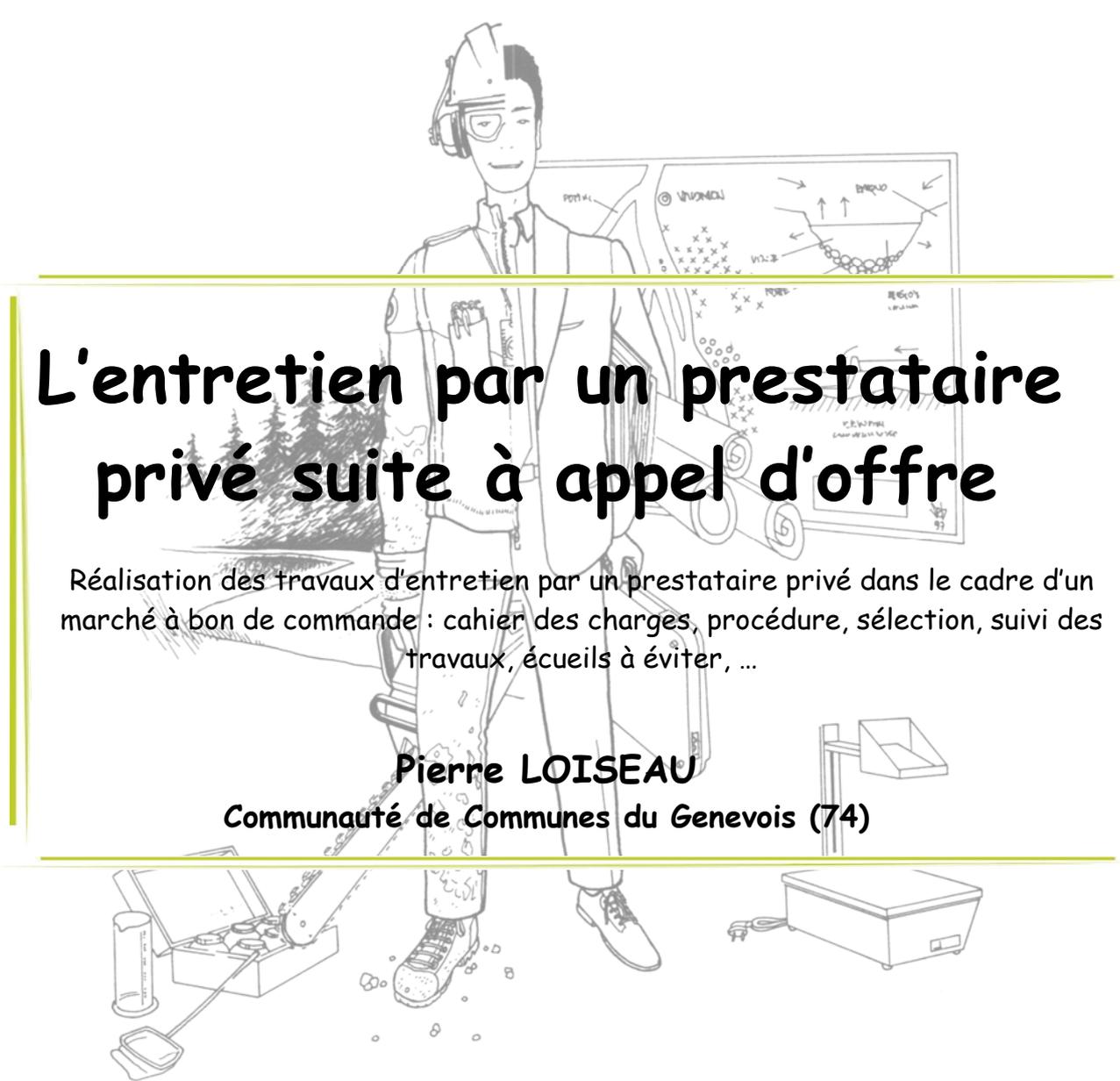
Xavier DE VILLELE - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42) & Yves PIOT - Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'Aménagement de la Coise et du Furan (42 et 69)

17h00 Fin de journée

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	FONCTION	ORGANISME	CP	VILLE	TELEPHONE	MAIL
1	AUGERAUD Virginie	Directrice	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)	38110 LA TOUR DU PIN	04 74 83 34 55	virginie.augeraud@bassin-bourbre.fr
2	BARDOU Olivier	Ingénieur	Direction Départementale de l'Agriculture et la Forêt de l'Isère (DDAF 38)	38040 GRENOBLE CEDEX 09	04 76 33 45 26	olivier.bardou@agriculture.gouv.fr
3	BARRAL Jacques	Conducteur de travaux	ISS Espaces verts-Agence de FEYZIN	69320 FEYZIN	04 72 89 19 98	georgette.sibuet@fr.issworld.com
4	BAUD André	Adjoint au chef de service	Etat de Genève - DIM-DGNP	01205 GENEVE	022 388 55 42	andre.baud@etat.ge.ch
5	BIGUE Julien	Directeur	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	julien.bigue@rivierhonealpes.org
6	BONBEL Julien	Responsable	Valorisons	01600 MISERIEUX		
7	BOURGUIGNON Yves	Technicien nature	Etat de Genève - DIM-DGNP	01205 GENEVE	022 388 55 38	yves.bourguignon@etat.ge.ch
8	BURTIN Jean-Louis	Responsable d'exploitation	Alpes Paysage	73200 GILLY SUR ISERE	04 79 37 88 33	contact@alpes-paysage.com
9	CADOUX Marion	Chargée de mission	Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie (SEA 74)	74000 ANNECY	04 50 88 37 74	marion.cadoux@gmail.com
10	CHARBONNIER Laurent	Technicien de rivière	Syndicat Mixte Veyle Vivante (SM2V)	01540 VONNAS	04 74 50 26 70	lcharbonnier@veyle-vivante.com
11	CHATEAUVIEUX Maxime	Assistant technique	Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL)	74550 PERRIGNIER	04 50 72 52 04	technicien.symasol@orange.fr
12	CHICHOUX Yvan	Chargé de mission	Mission InterServices de l'Eau de l'Ain (MISE 01)	01012 BOURG EN BRESSE	04 74 32 39 28	bernard.verne@agriculture.gouv.fr
13	DE VILLELE Xavier	Chargé de mission	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV)	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	syndicat.riviere.lignon@syndicat-environnement.com
14	DELEY Luc	Chef de service	Etat de Genève - DIM-DGNP	01205 GENEVE	022 388 55 43	luc.deley@etat.ge.ch
15	DEVIDAL Fabien	Animateur	EPTB Saône et Doubs - Antenne de Belleville sur Saône	69823 BELLEVILLE CEDEX	04 74 06 42 04	fabien.devidal@epb-saone-doubs.fr
16	DREVET Jean-Charles	Technicien de rivière	Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER)	42470 SAINT SYMPHORIEN DE LAY	04 77 64 74 57	cdrevet@copler.fr
17	GALLIEN Elisabeth	Bénévole	Association Rivière Rhône Alpes	38110 LA TOUR DU PIN		elisabeth.gallien750@orange.fr
18	GIBRAT Lionel	Conducteur de travaux	Association Syndicale de Comboire à l'Echallon	38100 GRENOBLE	04 76 48 00 58	as.de.comboire@wanadoo.fr
19	GIRARD Didier	Technicien de rivière	Syndicat du Guiers et de ses Affluents (SIVU Guiers SIAGA)	38480 PONT DE BEAUVOISIN	04 76 37 26 26	dgirard.siaga@wanadoo.fr
20	GLENAT Yvan	Conducteur de travaux	Association Syndicale de Comboire à l'Echallon	38100 GRENOBLE	04 76 48 00 58	as.de.comboire@wanadoo.fr
21	GOMES Jean-François	Technicien	Association Départementale d'Aménagement Isère Drac Romanche	38000 GRENOBLE	04 76 48 81 00	gomes.adisere@wanadoo.fr
22	GRILLET Pascal	Recherche d'emploi		74540 CUSY	04 50 52 11 07	rhitogena@aol.com
23	GUAY Christophe	Technicien rivière	Chambéry Métropole - Service Gestion des cours d'eau	73026 CHAMBÉRY	04 79 71 84 84	christophe.guay@chambery-metropole.fr
24	GUERRAQUI Ali	Directeur	Centre social du Pays du Guiers	38380 ST LAURENT DU PONT	04 76 55 40 80	directeur-cs.paysduguiers@wanadoo.fr
25	GUIBERT Marion	Chargé de mission	Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis - Thizy (CCPAT)	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 07	environnement@ccpat.org
26	JACQUEMIN Valérie	Recherche d'emploi		38300 SAINT-SAVIN	06 73 30 25 01	val.jacquemin@yahoo.fr
27	JOURDAN Nathalie	Recherche d'emploi		38100 GRENOBLE	06 67 00 04 64	nath.jourdan38@orange.fr
28	JURY Laurence	Recherche d'emploi		69006 LYON	06 86 03 76 38	laurence.jury@hotmail.com
29	LAFLEUR Alexandre	Chargé de mission	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran (SIAE du Suran)	01250 BOHAS MEYRIAT RIGNAT	04 74 51 81 23	lafleur.riviere-surran@orange.fr
30	LOISEAU Pierre	Technicien de rivière	Communauté de Communes du Genevois	74160 ARCHAMPS	04 50 95 91 42	ploiseau@cc-genevois.fr
31	LOUIS Mathias	Recherche d'emploi		69570 DARDILLY	06 29 72 35 97	mathias.louis@laposte.net
32	MANUS Claire	Recherche d'emploi		73100 AIX LES BAINS	06 83 81 65 40	clairemanus@hotmail.fr
33	MERCIER Dimitri	Stagiaire	Association de GÉstion et de Suivi Environnemental du bassin du Formans (AGESEF)	01600 MISERIEUX	06 99 37 06 13	dimitri.mercier@ietivon.net
34	MESNARD Olivier	Technicien de rivière	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)	38110 LA TOUR DU PIN	04 74 97 07 63	olivier.mesnard@bassin-bourbre.fr
35	MILLET Romain	Directeur général	MILLET Paysage Environnement	73420 DRUMETTAZ CLARAFOND	04 79 61 51 42	etudes@millet-paysage.com
36	MINVIELLE Yoan	Recherche d'emploi		38000 GRENOBLE	06 03 64 55 05	yoanminvielle@free.fr
37	PANNIER Rodolphe	Chargé de mission	Centre Européen de Prévention des Inondations	45010 ORLEANS	02 38 25 41 47	rodolphe.pannier@cepri.net
38	PASQUIER Denis	Technicien	Etat de Genève - DIM-DGNP	01205 GENEVE	022 388 55 45	denis.pasquier@etat.ge.ch
39	PICARD Aurélie	Technicienne hydraulique	Conseil général de la Savoie (SISARC)	73018 CHAMBERY CEDEX	04 79 96 75 76	picard.aurelie@hotmail.fr
40	PICARD Magali	Recherche d'emploi		73490 LA RAVOIRE	06 07 27 90 35	maqlet@orange.fr
41	PIOT Yves	Chargé de mission	SIMA de la Coise et du Furan (SIMA Coise)	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	yvespiotcoise@msn.com
42	RENOU Emmanuel	Technicien de rivière	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Haut-Giffre (SIVM Haut Giffre)	74440 TAININGES	04 50 47 62 04	renou.giffre@orange.fr
43	RENOUARD Chloé	Stagiaire	Association Rivière Rhône Alpes	73000 CHAMBERY	06 59 09 58 94	chloerenouard@hotmail.fr
44	RIVIERE Daniel	Chargé d'études	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse - Délégation Rhône-Alpes	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 41	daniel.riviere@aurmc.fr
45	SIBOURG Jean-Christophe	Technicien de rivière	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)	84600 GRILLON	04 90 35 60 55	jean-christophe.sibourg@smbvl.com
46	TACHOIRE Emmanuelle	Technicienne	Association Syndicale de Comboire à l'Echallon	38100 GRENOBLE	04 76 48 82 71	as.de.comboire@wanadoo.fr
47	TALGUEN Régis	Technicien de rivière	Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC)	74540 ALBY SUR CHERAN	04 50 68 26 11	rtalguen@si-cheran.com
48	VALE Nicolas	Chargé de mission	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	nicolas.vale@rivierhonealpes.org
49	VERNE Bernard	Agent Police de l'eau	Mission InterServices de l'Eau de l'Ain (MISE 01)	01012 BOURG EN BRESSE	04 74 32 39 28	bernard.verne@agriculture.gouv.fr
50	VIDAL Yann	Technicien de rivière	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)	84600 GRILLON	04 90 35 60 55	yann.vidal@smbvl.com
51	VIOLETTE Estelle	Ingénieur	SAFEGE	73377 LE GOURGET DU LAC CEDEX	04 79 26 46 00	estelle.violette@safege.fr
52	VOISIN Nicolas	Technicien de rivière	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin versant de l'Albarine (SIABVA)	01230 ST RAMBERT EN BUGEY	04 74 37 42 80	nicolas.voisin@albarine.com





L'entretien par un prestataire privé suite à appel d'offre

Réalisation des travaux d'entretien par un prestataire privé dans le cadre d'un marché à bon de commande : cahier des charges, procédure, sélection, suivi des travaux, écueils à éviter, ...

Pierre LOISEAU

Communauté de Communes du Genevois (74)



CONTEXTE : Contrat de Rivières transfrontalier du bassin franco-genevois entre Arve et Rhône => 160 kms cd'e

Cours d'eau concernés par le contrat de rivières

Constat en 2004 => absence d'entretien quasi généralisé depuis plus de 10 ans !

1. Réalisation par un bureau d'étude de l'étude préalable définissant les interventions à mener (juillet 2004-avril 2005)
2. Montage et instruction d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux envisagés (avril 2005-juillet 2006)
3. Montage du marché de travaux, consultation des groupements d'entreprises et choix des prestataires (avril-juin 2006)
4. Préparation et envois des conventions d'autorisation de passage auprès des riverains de cours d'eau (août 2006-janvier 2007)
5. Travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (P.P.R.E.) des boisements de berges et de gestion du bois mort (février 2007- juillet 2010)

LE MARCHÉ DE TRAVAUX

Attente des partenaires financiers :
apporter une dimension sociale aux interventions
=> faire travailler une entreprise / association d'insertion

Réflexions lors du montage du cahier des charges :

- faire travailler une entreprise / association d'insertion mais aussi des professionnels pour les tâches délicates
- marché avec une seule entreprise et des sous-traitants ou un groupement d'entreprises ?
- avec une enveloppe d'environ 450 000 €HT, quelle procédure de passation du marché ?
- délais ? reconduction ?

LE MARCHE DE TRAVAUX :
Articles du Code des Marchés Publics utilisables

Article 14 : permet de privilégier les entreprises d'insertion

Article 28 : précise le mode de passation des marchés de travaux selon leur coût financier

- => si inférieur à 230 000 €HT, procédure adaptée
- => si compris entre 230 000 et 5 900 000 €HT, marché passé soit en appel d'offre (article 33), soit en marché négociés (article 35), soit en dialogue compétitif (article 36).

LE MARCHE DE TRAVAUX :
Articles du Code des Marchés Publics utilisables

- Article 36 : la procédure de dialogue compétitif nécessite que la personne publique définisse un programme fonctionnel qui comporte des résultats vérifiables à atteindre ou qui précise les besoins à satisfaire. Les moyens d'y parvenir ou d'y répondre font l'objet d'une proposition de la part des candidats.
=> trop contraignant pour la collectivité et les candidats
- Article 35 : le marché négocié pour ce type de travaux nécessite une mise en concurrence. Cependant, la publicité n'est pas obligatoire à partir du moment où ce marché est conclu pour faire face à des situations d'urgence impérieuse relevant d'une catastrophe technologique ou naturelle.
=> pas besoin de négociations si critères clairement définis

LE MARCHE DE TRAVAUX :
Articles du Code des Marchés Publics utilisables

- Article 33 : l'appel d'offres ouvert (tout candidat) ou restreint (candidats autorisés après sélection). Le marché est attribué après avis d'une commission préalablement constituée.
=> permet à la personne publique de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats (voir article 53).
- Article 53 : précise que les critères de choix des offres doivent être inscrits dans le règlement de la consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence et pondérés, ce qui permet après analyse des offres de les classer par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue par la personne publique.

MARCHE DE TRAVAUX :

Avantages du marché à bons de commande

- => Répartition des tronçons d'intervention en fonction des compétences de chaque entreprise
- => Interventions des deux entreprises sur des tronçons distincts en période hivernal (baisse d'activité des entreprises) ce qui permet un avancement rapide de novembre à mars
- => Alternat des entreprises durant le reste de l'année ce qui permet d'avancer correctement d'un cours d'eau à l'autre
- => Quantitatifs de travaux réalisés établis avec chefs d'équipe et aspects financiers avec les conducteurs travaux

MARCHE DE TRAVAUX :

Limites du marché à bons de commande

- Garantir les montants minimum et faire attention aux montants maximum alloués aux entreprises selon leur lot
- Pour la CC du Genevois et les partenaires financiers, le marché est annuel d'août à août ce qui peut poser des problèmes d'ordre comptable, notamment dans l'élaboration des budgets annuels
- Retenue de garantie de 5% sur chaque facture produite ce qui gêne les entreprises car le solde des factures n'est possible qu'une année après les réalisations
- => IMPLIQUE UNE GESTION FINANCIERE ET UN SUIVI COMPTABLE RIGOUREUX !
- Changements de chefs d'équipe (2) et/ ou de conducteurs (1) de travaux sur un marché de 4 ans
- => nécessite de réexpliquer fonctionnement

LES TRAVAUX :

Préalable aux interventions pour la collectivité

- reprendre les autorisations de passage retournées signées des riverains et vérifier s'ils souhaitent participer au marquage
- prendre contact avec eux et convenir d'un rdv
- prendre contact avec ceux n'ayant pas retournés l'autorisation de passage pour savoir si possibilité de faire les interventions nécessaires (oublis de retour de convention) ou si refus de toute intervention sur leur(s) parcelle(s)
- cartographie des parcelles à traiter et de celles à éviter
- phase de terrain pour marquages, prises de photos à l'état initial et estimations financières des interventions par tronçons

LES TRAVAUX :

Préalables administratifs avant interventions

- reprendre les estimations financières établies lors du marquage pour établir les bons de commande par lot, auxquels sont joint le détail quantitatif des prestations et une carte de localisation des tronçons
- après signature du Président, envois en deux exemplaires des bons de commande au titulaire du marché pour acceptation, puis retour d'un des originaux à la collectivité, l'autre au prestataire du lot
- contacts téléphoniques avec les conducteurs de travaux pour prévoir une date de démarrage des interventions et estimer leur durée
- information des Maires des communes et des riverains concernés, par téléphone, e-mail, bulletins municipaux ou voie de presse

LES TRAVAUX :

Quelques exemples de tronçons avant et après



LES TRAVAUX :

Quelques exemples de tronçons avant et après





Les marchés de service d'insertion et de qualification professionnelle

L'entretien réalisé par du personnel en insertion dans le cadre d'un marché réservé aux associations et aux entreprises d'insertion

Didier GIRARD & Ali GUERRAOU

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (38) & Centre social du Pays du Guiers (38)




Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle pour les travaux d'entretien de la végétation de berge (Article 30 du CMP)

Journée ARRA du 2 février 2010

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents



L'article 30 du code des marchés publics vous permet de passer un marché d'insertion et de qualification

SOMMAIRE

- Le marché d'insertion et qualification
- Le dossier de consultation
- Les critères de sélection
- Intérêts et contraintes
- Programme Gestion ripisylve Guiers
- Exemples de travaux

Qu'est-ce qu'un marché d'insertion et de qualification ?

- ✓C'est un marché de service dont l'objet est l'insertion et la qualification de personnes en difficulté d'insertion.
- ✓Les travaux ou services servent de support aux actions d'insertions et de qualification.
- ✓Ils ne peuvent être confiés qu'à des structures d'insertions agréées par l'Etat.

Quelle est la procédure ?

Les marchés article 30 relèvent d'une procédure adaptée (art.28) du CMP.

Pour les marchés d'un montant supérieur à 20 000 € la publicité est obligatoire. L'acheteur public définit librement les modalités de publicité et de mise en concurrence en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre et de la localisation des opérateurs susceptibles d'y répondre ou des circonstances d'achat.



Pourquoi passer un marché d'insertion article 30 ?

SOMMAIRE

- Le marché d'insertion et qualification
- Le dossier de consultation
- Les critères de sélection
- Intérêts et contraintes
- Programme Gestion ripisylve Guiers
- Exemples de travaux

- Sécuriser juridiquement les marchés passés avec des structures d'insertion lorsque le montant dépasse 20 000 €.
- Poser des objectifs sociaux et permettre une évaluation.
- Reconnaître les prestations réalisées par les personnes en insertion et le travail d'insertion par les structures.
- Soutenir les structures d'insertion au travers de marchés plus importants.



DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

- Le marché d'insertion et qualification
- Le dossier de consultation
- Les critères de sélection
- Intérêts et contraintes
- Programme Gestion ripisylve Guiers
- Exemples de travaux

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- le Règlement de Consultation (RC),
- l'Acte d'Engagement (A.E.),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU),



DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

- Le marché d'insertion et qualification
- Le dossier de consultation
- Les critères de sélection
- Intérêts et contraintes
- Programme Gestion ripisylve Guiers
- Exemples de travaux

L'acte d'engagement (A.E.) (pièce contractuelle)

- OBJET DU MARCHÉ
Marché de service passé en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics. Il donne lieu à un marché passé selon la procédure adaptée.
- FORME DU MARCHÉ
Il peut être un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du CMP.



DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

- Le marché d'insertion et qualification
- Le dossier de consultation
- Les critères de sélection
- Intérêts et contraintes
- Programme Gestion ripisylve Guiers
- Exemples de travaux

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) prévoit notamment :

- L'objet du marché;
- Le public concerné par le dispositif d'insertion;
- La démarche d'insertion et d'accompagnement à l'emploi;
- Le statut des personnes embauchées;
- Les modalités de contrôle de l'exécution du marché.

 **DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
Objet de la consultation

SOMMAIRE

- Le marché d'insertion et qualification
- Le dossier de consultation
- Les critères de sélection
- Intérêts et contraintes
- Programme Gestion ripisylve Guiers
- Exemples de travaux

Le présent marché a pour **objet l'insertion sociale et professionnelle d'habitants** recrutés prioritairement sur le territoire du Syndicat durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

L'opérateur économique retenu s'engage à mettre en place des **prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi** dans le cadre du programme d'entretien de la végétation de berges (abattage, élagage sélectif d'arbres, débroussaillage, arrachage et fauchage de plantes invasives, plantation de bouture et d'arbres...).

Ces heures de travail rémunérées, **support de la démarche d'insertion**, seront obligatoirement accompagnées d'un **dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne**.

Ces marchés sont réservés aux **structures d'insertion (associations ou entreprises)** bénéficiant d'une convention de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

 **DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
Public concerné par le dispositif

SOMMAIRE

- Le marché d'insertion et qualification
- Le dossier de consultation
- Les critères de sélection
- Intérêts et contraintes
- Programme Gestion ripisylve Guiers
- Exemples de travaux

L'objectif poursuivi est de permettre à **des personnes en parcours d'insertion professionnelle, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de faible niveau de formation, bénéficiaires du RMI, travailleurs handicapés, etc., de développer leurs compétences et d'acquérir un savoir-faire** par le biais de prestations liées au domaine de l'entretien des rivières.

Les personnes concernées par ce dispositif peuvent donc être prioritairement identifiées parmi les habitants des communes adhérentes au syndicat

 **DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
Démarche d'insertion et d'accompagnement

SOMMAIRE

- Le marché d'insertion et qualification
- Le dossier de consultation
- Les critères de sélection
- Intérêts et contraintes
- Programme Gestion ripisylve Guiers
- Exemples de travaux

Les jours rémunérées, support de la démarche d'insertion, sont obligatoirement assorties d'un **dispositif d'accompagnement spécifique** à chaque individu.

Cet **accompagnement** doit notamment décliner les étapes suivantes :

- ✓ Entretiens individuels
- ✓ Relations avec les différents partenaires sociaux
- ✓ Suivi médico-social
- ✓ Organisation de modules de formation
- ✓ Période d'adaptation à l'emploi

Le Guiers

Intérêts et contraintes

SOMMAIRE

- Le marché d'insertion et qualification
- Le dossier de consultation
- Les critères de sélection
- Intérêts et contraintes
- Programme Gestion ripisylve Guiers
- Exemples de travaux

Intérêts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Clarification des relations avec les prestataires ✓ Activer des sommes en faveur de l'insertion professionnelle ✓ Sécurisation des marchés avec les structures d'insertion ✓ Pas de gestion du personnel ✓ Cohésion sociale sur le bassin versant ✓ Reconnaissance des prestations réalisées par les personnes en insertion et le travail d'insertion par les structures ✓ Volonté de la collectivité (appropriation) ✓ Soutenir les structures d'insertion au travers de marchés plus importants 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nécessite une bonne coordination (réactivité) ✓ Délais de réalisation pouvant être plus long qu'une entreprise classique ✓ Gestion de plusieurs structures ✓ Volonté politique

Le Guiers

Programme Gestion ripisylve Guiers

SOMMAIRE

- Le marché d'insertion et qualification
- Le dossier de consultation
- Les critères de sélection
- Intérêts et contraintes
- Programme Gestion ripisylve Guiers
- Exemples de travaux

- 560 km² de BV
- 42 communes (24 en Isère et 18 en Savoie)
- + de 40 000 hab.
- DIG obtenue par arrêté inter-préfectoral du 22/01/04
- +160 km de linéaire de cours d'eau
- Réalisation par des structures d'insertion et entreprises spécialisées
- Utilisation des marchés d'insertion et de qualification professionnelle depuis 2008



Le Guiers

Gestion ripisylve



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

PROgramme DEpartemental d'insertion PAR l'Environnement

Présentation du chantier d'insertion Bilan 2009

centre social
des pays du Guiers



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Nature et objet d'un Chantier d'Insertion:

Les chantiers d'insertion sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionnés par l'État et ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Le Chantier d'insertion organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher des conditions d'une insertion professionnelle durable.



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

FONCTIONNEMENT DU CHANTIER D'INSERTION Prodépare Chartreuse.

- Un partenariat:
 - Centre Social des Pays du Guiers : porteur du projet (employeur et suivi social des ouvriers)
 - ONF (encadrement technique, suivi des travaux, suivi social des ouvriers)



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Nature des travaux

- **Actions sur les berges du Guiers et de ses affluents :**
 - nettoyage
 - débroussaillage
 - consolidation de berges
 - bûcheronnage
 - Plantations
- **Actions avec les communes**
 - valorisation de sentiers
 - entretiens de fossés
 - valorisation de sites remarquables

CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Territoire d'intervention:

- Territoire de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers : 7 communes
- Territoire Voironnais Chartreuse

CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Le Chantier est agréé pour recevoir 6 personnes :

- 4 bénéficiaires du RSA socle (ex RMI)
- 2 chômeurs longue durée et/ou jeune de moins de 26 ans

CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Contrat de travail :

- Dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion (C.U.I) signature d'une convention « CAE » (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) avec l'État.
- Signature d'un contrat de travail avec le centre social dans le cadre de la Convention Collective des Centres Sociaux.
- Contrat de six mois renouvelable une fois : soit une présence maximale de 12 mois sur le chantier .



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Salaire:

- Sur la base du SMIC : salaire brut de 1023 € (net 800 €)
- Horaire hebdomadaire : 26 heures
- Semaine de 3 jours (lundi, mardi, mercredi)



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Secteur géographique des publics :

- Hommes ou femmes du Territoire Voironnais Chartreuse (avec une priorité pour le public du secteur chartreuse)



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Recrutement des ouvriers :

- sur la base d'une fiche de prescription (Assistantes Sociales, Animatrice Locale d'Insertion, conseillers emploi Maison De l'Emploi, etc..).
- Comité Technique d'Animation (Instance de régulation) : ANPE, CLI, référents sociaux, structures d'insertion.
- Entretien avec l'employeur
- Validation de la candidature par la signature d'une convention du contrat aidé



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

L'encadrement technique et social :

- **L'encadrant technique (26 h semaine)** : encadre les ouvriers sur les chantiers, réalise auprès des ouvriers deux bilans sur les savoirs faire et les savoirs être.
- **Un chargé d'insertion (13 heures semaine)** : organise le parcours d'insertion de chaque salarié. Il établit avec le salarié les objectifs à atteindre tout au long du contrat. Il effectue trois bilans sur le contrat (1^{er} mois, 3^{ème} mois, 5^{ème} mois)
- **Le groupe technique hebdomadaire** (chargé d'insertion, le chef de chantier, le conducteur de travaux, le directeur du centre social) : tous les lundis, un point général avec tous les ouvriers.
- **un comité de suivi local** : réunit tous les référents des ouvriers. Une rencontre tous les trimestres.



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

BILAN 2009

- Nous avons reçu 12 personnes : 2 femmes et 10 hommes

Communes d'origine

- St Laurent du Pont : 5
- Les Echelles : 2
- Entre Deux Guiers: 2
- St Pierre d'Entremont : 1
- St Joseph de Rivière: 2



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

BILAN 2009

PROFIL DES PUBLICS

- 5 bénéficiaires du RMI (1 femme, 4 hommes)
 - 7 autres publics (5 jeunes de moins de 25 ans, 2 personnes avec reconnaissance T.H)
- Répartition par âge :
- 5 : moins de 25 ans (5 hommes)
 - 5 : de 26 à 44 ans (2 femmes, 3 hommes)
 - 2 : plus de 45 ans : 2 hommes

CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

BILAN 2009

Niveau scolaire :

- Niveau 5 (BEP/CAP) : 5
- Niveau 5 bis (BEPC) : 4
- Niveau 6 (études primaires) : 3

CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

ORIENTATION DES PUBLICS

- Service Social : 9
- Maison de l'Emploi : 2
- Animatrice Locale d'Insertion (A.L.I) : 1

CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Les problématiques repérées :

- Santé : 7
- Mobilité : 7
- Logement : 3
- Illettrisme : 7
- Surendettement : 4



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

BILAN 2009

FORMATIONS REALISEES:

- hygiène et sécurité (2 modules obligatoires)
- premiers secours
- espaces verts et petite maçonnerie
- Technique d'abattage d'arbres



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Les sorties de fin de chantier en 2009:

- 5 personnes sont sorties du chantier d'insertion:
 - 2 personnes pour des formations qualifiantes
 - 1 personne en CDI
 - 2 personnes inscrites à l'ANPE à l'issue du contrat



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

- Le budget 2009 : 191070 €
- Total des subventions : 82478 €
 - Etat :
 - 34109 € : aides aux postes
 - 12000 € : aide à l'accompagnement
 - Conseil Général :
 - 16368€ : aide à l'encadrement
 - 20001€ : reversement RMI
- Prestations : 86625€
- Prix d'une journée : 550 €



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

Les prescripteurs de chantiers en 2009:

- le **SIAGA** (Syndicat Interdépartemental d' Aménagement du Guiers et de ses Affluents) : 119 journées
- Les communes de :
 - St Laurent du Pont : 20 journées
 - Entre Deux Guiers : 10 journées
 - Les Echelles : 4 journées
 - La Communauté de Communes Chartreuse Guiers (chantiers de replis) : 6 journées



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE

CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS
Association loi 1901 affiliée à la Fédération des Centres Sociaux.

1 rue Charles Hérold
38380 Saint Laurent du Pont

Tel: 04 76 55 40 80
Fax: 04 76 55 20 28

Web: <http://www.cs-paysduguiers.fr>
Courriel: cs.paysduguiers@wanadoo.fr

centre social
des pays du Guiers



CHANTIER D'INSERTION PRODEPARE CHARTREUSE



Mise en place et fonctionnement d'une équipe rivière en régie directe

La démarche, les moyens humains et matériels, le coût et le financement, les missions, l'équipement, l'encadrement des agents, ...

Virginie AUGERAUD & Olivier MESNARD
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (38)

Association Rivière Rhône Alpes
Mardi 02 février 2010 Le Bourget du Lac

Journée Technique d'information et d'échanges
« Entretien des cours d'eau : Équipe rivière ou marché »

Mise en place et fonctionnement d'une équipe rivière en régie directe

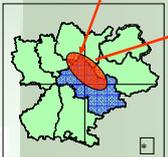
Intervenants: Virginie AUGERAUD, Olivier MESNARD



Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (38)

Le bassin versant de la Bourbre

- Superficie de 750 km²
- 150 km cours d'eau : Bourbre, Hien, Agny, Bion, Catelan
- 75 communes
- 180 000 habitants

Historique

	1968	Création du syndicat
	1996	Création du poste de technicien de rivière
	1999	Création du poste de Chargé de Mission SAGE
	2002	Création d'une équipe de chantier rivière et lancement du 1 ^{er} plan de gestion 2002-2007
	2007	Lancement du second plan de gestion 2007-2012
	2007	Agrément du dossier de candidature du contrat de rivière
	2008	Approbation du SAGE Bourbre



Pourquoi un plan de gestion de la ripisylve ?



- ❑ Crues centennales : 1988 et 1993
- ❑ La gestion du risque inondation a impliqué :
 - La mise en place d'ouvrages hydrauliques
 - La préservation des zones d'expansion naturelle des crues
 - La mise en place d'un programme de restauration de la végétation des berges
- ❑ Gestion tenant compte de l'hydrosystème à l'échelle globale du bassin

Les objectifs du 1er programme



- ❑ Manque d'entretien régulier de la végétation sur l'ensemble du bassin : un facteur d'aggravation durant les d'inondations
- ❑ Des besoins qui se déclinent en objectifs :
 - Améliorer l'état sanitaire du couvert végétal
 - Améliorer les conditions d'écoulement sur les secteurs à enjeux
 - Favoriser le développement ou la diversification d'un couvert végétal adapté et nécessaire au maintien des berges

Elaboration et mise en œuvre



- ❑ 1997 à 1999 : Etat des lieux/diagnostic
- ❑ 1999 à 2000 : Elaboration du programme
 - ✓ Définition d'objectifs et d'actions
 - ✓ Rencontre avec d'autres structures
 - ✓ Recherche et comparaison des différentes variantes
 - ✓ Evaluation des possibilités financières et subventions
- ❑ 2000: Choix de la solution la mieux disante pour le syndicat, une équipe rivière

Pourquoi une équipe en régie ?

- Volonté d'une action sur le long terme avec une équipe stable et réactive
- Appropriation du programme par les élus et reconnaissance de la structure
- Personnel à même de répondre aux questions des riverains et des usagers (sensibilisation, information)
- Connaissance du programme et du milieu
- Contribution à l'action sociale, avec l'idée de la professionnalisation de l'équipe

Création de l'équipe en 2002

- 1 chef d'équipe, 3 agents Emplois Jeunes, 2 agents Contrat Emploi Consolidé à temps plein
- Missions : abattages sanitaires, sécuritaires, coupes sélectives, recepages, façonnages sur les secteurs à enjeux forts
- Matériel : Tronçonneuses, débrousaileuses, luge de débardage, treuil, remorque, compresseur, un fourgon 4X4 et un véhicule utilitaire (investissement d'environ 100 000 €)

Bilan du programme 2002-2007

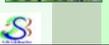
- Bilan des actions :
 - ✓ Amélioration des conditions sanitaires de la ripisylve
 - ✓ Amélioration des conditions d'écoulement et diminution du risque
 - ✓ d'embâcle sur les zones à enjeux
- Analyse de la gestion de l'équipe :
 - ✓ Difficultés dans la gestion et le suivi social du personnel en insertion
 - ✓ Image d'une équipe d'insertion alors que l'équipe s'est professionnalisée
 - ✓ Charge de travail évoluant vers des actions moins lourdes

De nouveaux objectifs, un nouveau programme



- ❑ Fin 2006 : Décision des élus d'engager un nouveau programme
- ❑ 2008 : Arrêté de DIG
- ❑ Objectifs pour 2007-2012: des actions plus volontaires et plus diversifiées portant sur :
 - La reconquête du couvert végétal: densification, diversification des espèces et des âge, lutte contre la renouée.
 - La gestion des atterrissements et des embâcles,
 - Le suivi du milieu, des secteurs à enjeux et des ouvrages hydrauliques existants.

Une équipe restreinte et mieux reconnue



- ❑ 1 chef d'équipe, 3 agents d'entretien
- ❑ Matériel : Renouvellement d'une partie du matériel, motopompe, citerne (investissement 60 000 euros)
- ❑ Missions de l'équipe :
 - ✓ Plus de contacts avec les riverains (conventions, sensibilisation)
 - ✓ Abattages, coupes sélectives, fauches, plantations, actions sur la renouée, suivi des plantations (arrosage, fauche,...), entretien des pépinières, suivi des secteurs à enjeux, du milieu, des ouvrages hydrauliques et points noirs

L'organisation des chantiers



- ❑ DIG et signature de convention de passage
- ❑ S'adapter aux contraintes : Effectif disponible, conventions, aléas climatiques, travail avec des entreprises extérieures,...
- ❑ Suivi des chantiers : Mise en place de fiches de chantier, fiches de matériel et de présence
- ❑ Bilan annuel pour adapter et réactualiser le programme prévisionnel, compléter les dossiers de demande de subvention

Les préalables



- Adhésion des élus
- Connaitre le contexte financier et réglementaire
- Bien définir le cadre d'intervention et les objectifs
- Définir ce qui relève des compétences techniques et matérielles de l'équipe
- Se réserver la possibilité de faire appel à des entreprises extérieures
- Ne pas négliger la question de l'hygiène et sécurité : Plan de prévention des risques professionnel liés aux interventions effectuées par une entreprise extérieure, formation au secourisme, suivi en cas d'accident, de maladie...

Les points forts



- Réactivité/adaptation/connaissance du programme et des actions
- Suivi du milieu, force de proposition
- Possibilités d'expérimentations
- Vers plus d'autonomie du personnel et retour d'expérience collégial, échanges et apprentissage
- Sensibilisations des usagers accrues
- Accompagnement des prestataires extérieurs intervenant dans le cadre du programme par des actions ponctuelles (abattages délicats)

Les écueils et les points faibles



- Investissement dans des locaux et le matériel
- Gestion du personnel
- Responsabilité en terme d'hygiène et de sécurité
- Gestion du matériel
- Les intempéries, une organisation à trouver
- Bien clarifier la situation en termes de responsabilités et de droits et devoirs des propriétaires
- Attention à l'image que l'équipe peut donner

Les aspects financiers: 2002-2007

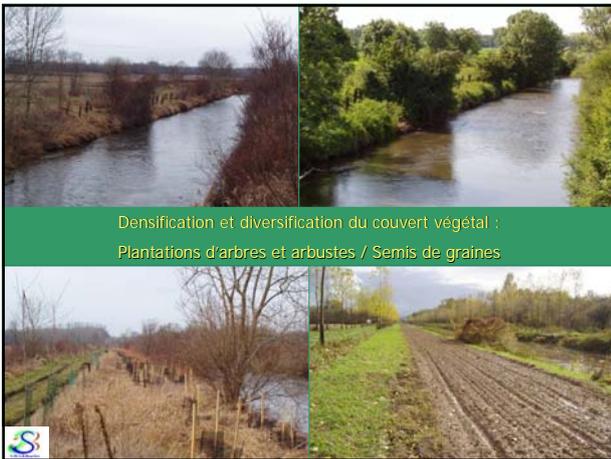
- Une équipe de 6 agents + fonctionnement associé : 200 000 € l'année 1 puis 150 000 € /an
- Trois financeurs : 69% de subvention
- Autofinancement du SMABB à hauteur de 31%

Dépenses			Recettes		
Dépenses de fonctionnement		Montant		Taux	Montant
Salaire (brut + charge patronale)	1 chef d'équipe	123 004 €	ETAT	80 % salaires Emplois jeunes + 60% salaire CEC	290 987 €
	3 emplois jeunes (a)	285 620 €			
	2 CEC (b)	157 442 €			
Formation, frais de repas, frais médicaux, frais de structure (loyer, secrétariat), consommables		163 883 €	AGENCE EAU	35% du montant des dépenses	185 980 €
Divers (1)		38 112 €	CONSEIL REGIONAL	Opération d'insertion par l'environnement (11%) environ	91 469 €
Dépense d'investissement					
Matériel		54 301 €			
			Total subventions	69%	568 436 €
			Autofinancement	31%	253 925 €
TOTAL Programme restauration (c)		822 361 €	Total Programme	100%	822 361 €

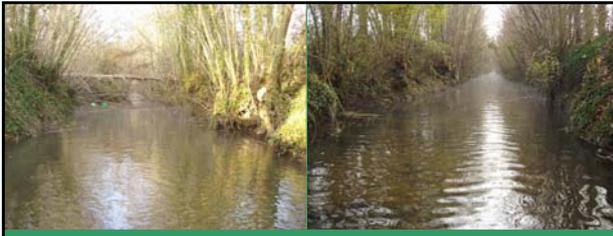
Les aspects financiers: 2007-2012

- Une équipe de 4 agents + fonctionnement associé : 180 000 € /an, 24 500 € sur le petit matériel
- Financement de la Région
 - via le contrat d'objectif pour 2007-2008-2009 : 40% du TTC
 - puis via le contrat de rivière à hauteur de 30% du HT
 - Ne comprend pas l'investissement « petit » matériel mais prise en charge achat des plants et interventions extérieures
- Financement de l'Agence de l'Eau
 - via le programme de gestion de la ripisylve : 30% du HT
 - puis via le contrat de rivière à hauteur de 30% du TTC
 - Comprend le « petit » investissement

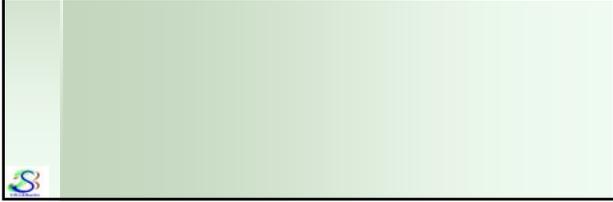








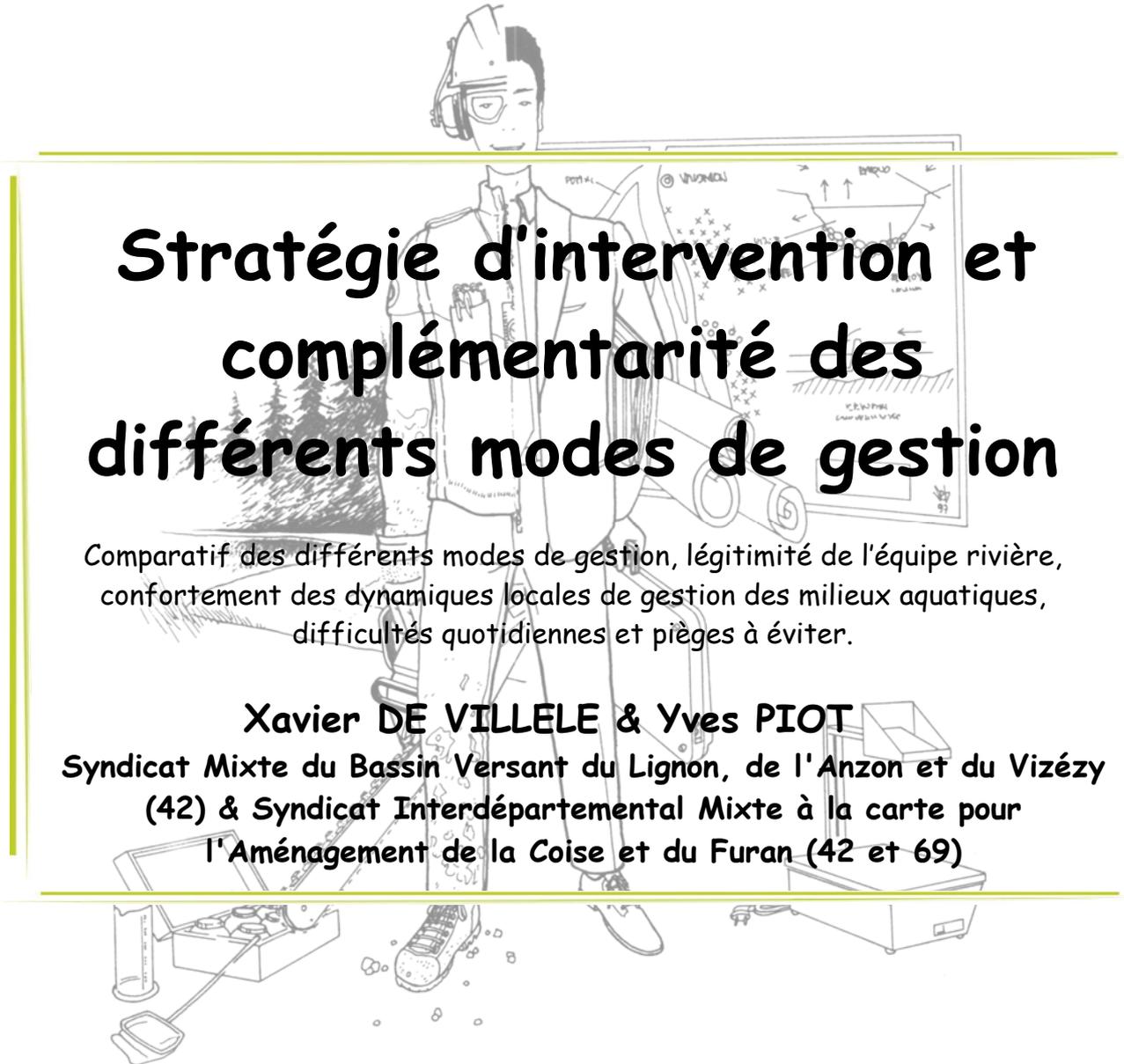
Abattages/Coupes sélectives/Gestion des embacles





Abattages amont de Pont de Chérury





Stratégie d'intervention et complémentarité des différents modes de gestion

Comparatif des différents modes de gestion, légitimité de l'équipe rivière, confortement des dynamiques locales de gestion des milieux aquatiques, difficultés quotidiennes et pièges à éviter.

Xavier DE VILLELE & Yves PIOT

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42) & Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'Aménagement de la Coise et du Furan (42 et 69)



**Journée « Entretien des cours d'eau :
Équipe rivière ou marché ? »**

Association Rivière Rhône Alpes
22 janvier 2010 – St Jean de Bonnefonds

Intervention :
Yves PIOT – Animateur, Chargé de missions – SIMA Coise.
Xavier DE VILLELE – Chargé de missions – SYMILAV



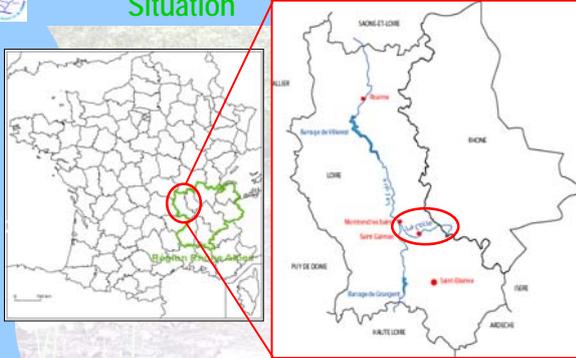
SIMA Coise

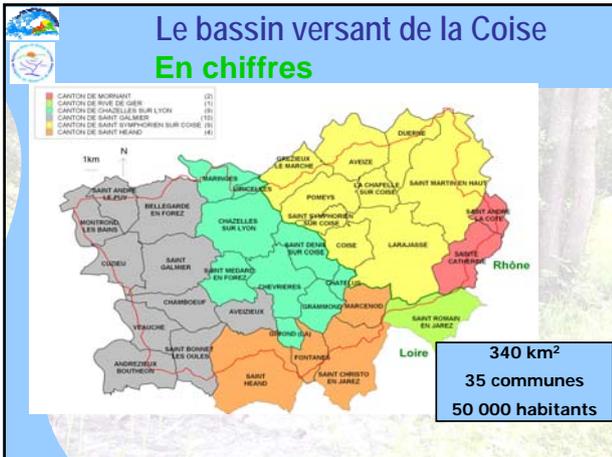
– Le SIMA COISE : *Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise*



Le bassin versant de la Coise

Situation











Historique

- 1991 : Création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : SIVU Coise
- 1995 : recrutement d'un technicien de rivière
- 1996 : signature du contrat de rivière
- 1997 : création de l'équipe environnement
- 2005 : création d'un syndicat mixte sur tout le territoire



1996 – 2005 : du SIVU au SIMA Coise

Organisation administrative en 1996

- SIVU Coise : *Employeur du technicien de rivière et de l'équipe environnement*
- Pour l'équipe environnement :*
- Convention entre structures intercommunales : SIVU et Communauté de Communes de Forez en Lyonnais
 - Structures intercommunales financent en fonction du temps passé sur chaque territoire



Evolution du syndicat

- 1^{er} juillet 2003 : recrutement d'une technicienne rivière
- Le technicien de rivière assure officiellement les tâches d'un chargé de missions



Création du SIMA Coise

- Août 2005 : **Création du SIMA Coise** : *Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'Aménagement de la Coise et ses affluents*
- Le personnel du SIVU est transféré au SIMA Coise



L'équipe environnement Pourquoi?

- 1996 : travaux du volet B réalisés uniquement par entreprises privées

Problèmes rencontrés et besoins :

- coût des travaux pour nettoyage des berges
- Manque d'intérêt pour ce type de travaux par les entreprises spécialisées
- Besoin d'intervention sur des sentiers de randonnée intercommunaux



L'équipe environnement Pourquoi?

- Présence d'une équipe sur le département du Rhône (brigade verte puis brigade rivière).
- Expérience d'un fonctionnement d'équipe d'insertion sur un autre territoire.
- Volonté des élus d'utiliser les travaux en rivière pour faire de l'insertion avec du personnel local.



L'équipe environnement Evolution

- 1^{er} janvier 1997 : création de l'équipe
 - 1 chef d'équipe en contrat d'insertion (CEC)
 - 4 agents techniques en contrat d'insertion (CES 1 an puis CEC jusqu'à 5 ans)
- 1^{er} janvier 1998 : chef d'équipe en CDD (3 ans)
- 1^{er} janvier 2001 : renouvellement du CDD (3 ans) pour le chef d'équipe
- 1^{er} janvier 2004 : titularisation du chef d'équipe



L'équipe environnement Evolution

- Décembre 2004 : titularisation d'un agent ayant passé 6 ans sous contrat d'insertion
- 1^{er} Mai 2007 : Recrutement d'un agent technique en CDD, (2 x trois mois) puis titularisation en novembre 2007 comme chef d'équipe adjoint (responsable de la partie suivi et entretien des sentiers).
- Maintien de 4 postes d'agent en contrat d'insertion

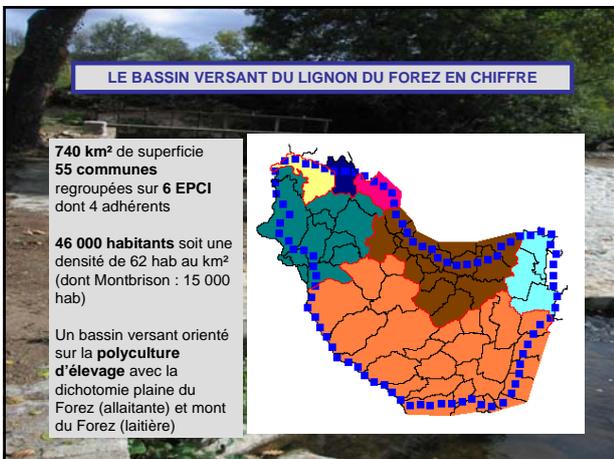


L'équipe environnement Pourquoi cette évolution ?

- Assurer un remplacement du chef d'équipe en cas de besoin
- Avoir un référent sentier
- Créer un noyau dur dans l'équipe (contrat d'insertion plus court : 6 mois à 2 ans maxi)
- Besoin d'intervention en augmentation
- Volonté de maintenir les actions d'insertion (le syndicat est reconnu Atelier Chantier d'Insertion en janvier 2006).









LE BASSIN VERSANT DU LIGNON DU FOREZ EN CHIFFRE

Un bassin versant emblématique de part ses **richesses naturelles** avec :

- * **3 périmètres Natura 2000** (2 habitats parties sommitales et hautes chaumes du forez + Lignon, Anzon Vizézy et affluents et 1 oiseaux les étangs du forez)
- * **1 réserve naturelle régionale (RNR)**
- * **1 ZICO**
- * **2 ZNIEFF** de type 2 et un grand nombre de ZNIEFF de type 1 (47 dans les monts du forez et 57 dans la plaine du forez)
- * **1 contrat restauration entretien** des tourbières interrégionales des monts du forez
- * **1 site ENS** forêt départementale
- * majorité des **35 sites tourbières** retenu au titre des ENS

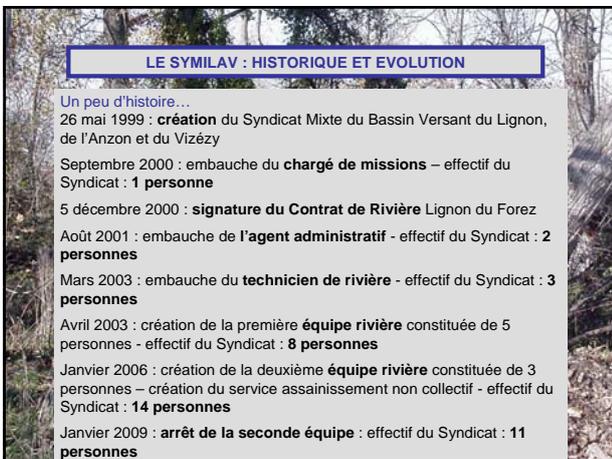


UNE STRUCTURE DE GESTION : LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON DU FOREZ

Une structure de gestion **créée en 1999** : le **Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV)** qui regroupe les 55 communes.

En 2010, le SYMILAV compte **8 salariés** sur les rivières et **3** sur l'assainissement non collectif





LE SYMILAV : HISTORIQUE ET EVOLUTION

Un peu d'histoire...

26 mai 1999 : **création** du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

Septembre 2000 : embauche du **chargé de missions** – effectif du Syndicat : **1 personne**

5 décembre 2000 : **signature du Contrat de Rivière** Lignon du Forez

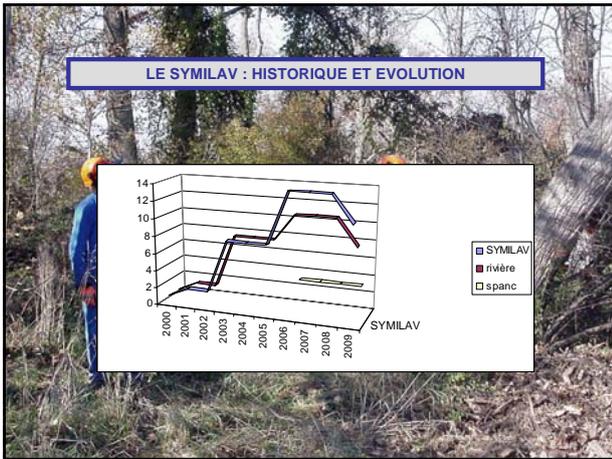
Août 2001 : embauche de l'**agent administratif** - effectif du Syndicat : **2 personnes**

Mars 2003 : embauche du **technicien de rivière** - effectif du Syndicat : **3 personnes**

Avril 2003 : création de la première **équipe rivière** constituée de 5 personnes - effectif du Syndicat : **8 personnes**

Janvier 2006 : création de la deuxième **équipe rivière** constituée de 3 personnes – création du service assainissement non collectif - effectif du Syndicat : **14 personnes**

Janvier 2009 : **arrêt de la seconde équipe** : effectif du Syndicat : **11 personnes**



POURQUOI UNE EQUIPE RIVIERE ?

Un contrat mais des travaux en rivière qui s'enlisent...

Année 2001 : lancement d'un **marché de résorption des embâcles** liées à la tempête de décembre 1999 – montant d'environ **100 000 € HT** avec des difficultés de conduite pour l'application des consignes et de finition – le quasi potentiel d'investissement annuel absorbé en 2 mois

Des travaux vécus comme « optionnels » par les élus au regard des enjeux pour leurs communes au sein des autres volets :

- Pas d'appropriation ni de dynamique engendrée par cette phase de travaux
- Une prudence induite par un manque de vision des résultats dans le temps des travaux en rivière

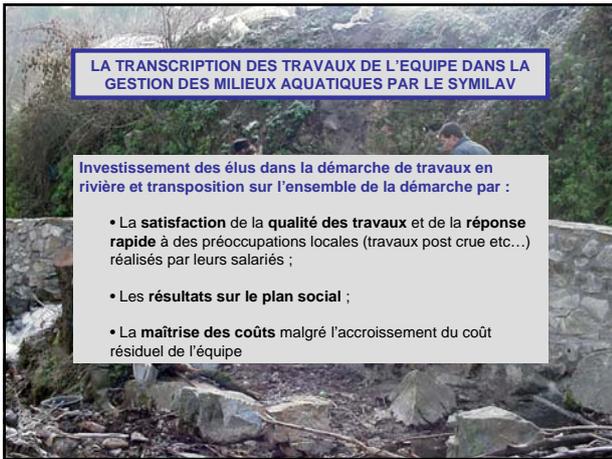
POURQUOI UNE EQUIPE RIVIERE ?

Nécessité de dynamiser les travaux en rivière...

Année 2002 : **visites de bassins versants plus « anciens »** dans la démarche de contrat de rivière : le **SIMACOISE** et le **SYMIROA**

Adhésion des élus à la création d'une équipe répondant à :

- La possibilité de réaliser des travaux de qualité à moindre coût,
- La préoccupation des élus face à l'accroissement d'une **population en difficulté sociale** au sein de leur commune



LA TRANSCRIPTION DES TRAVAUX DE L'EQUIPE DANS LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES PAR LE SYMILAV

Investissement des élus dans la démarche de travaux en rivière et transposition sur l'ensemble de la démarche par :

- La **satisfaction** de la **qualité des travaux** et de la **réponse rapide** à des préoccupations locales (travaux post crue etc...) réalisés par leurs salariés ;
- Les **résultats sur le plan social** ;
- La **maîtrise des coûts** malgré l'accroissement du coût résiduel de l'équipe



LES LIMITES DE L'HEBERGEMENT D'UNE EQUIPE AU SEIN D'UNE COLLECTIVITE

2006 : une volonté de monter en puissance avec la création d'une seconde équipe...

...qui se heurte à la **capacité structurelle** de la collectivité en terme de **cumul de l'accroissement du temps à consacrer au suivi social** des salariés en insertion et aux préparations de chantier.

Résultat : abandon de la seconde équipe et allègement des problématiques sociales des salariés recrutés marquant la volonté des élus de demeurer un dispositif permanent d'insertion...



**L'équipe environnement
Oui, mais avec des contraintes...**

- Personnels présents tout au long de l'année
- Personnels nombreux à l'échelle d'un petit syndicat
- Besoin d'assurer un suivi social du personnel en insertion
- Renouvellement des agents : démarches administratives préalable, fin de contrat...



Un préalable à la création d'une équipe en régie

- Volonté des élus
- Un peu de « fibre sociale » des personnes responsables du syndicat
- Bonne connaissance des besoins en travaux
- Des moyens financiers...
- Si titularisation des agents, volonté de s'engager dans du long terme



L'équipe environnement Beaucoup d'avantages !!!

- Réactivité en cas d'urgence : crue, tempête, ..
- Possibilité d'intervention sur petits chantiers (visibles des routes, espaces touristiques)
- Améliorer la qualité du travail pour des petits travaux (finitions)
- Réaliser des travaux en complément des entreprises privées
- Moyen d'insertion pour habitants du bassin versant



L'équipe environnement Beaucoup d'avantages !!!

- Confortement de la démarche de gestion des milieux aquatiques
- Possibilité d'intervenir sur d'autres secteurs d'activités, par exemple sentier de randonnée (en fonction des compétences du syndicat)
- Légitimation et pérennisation de la structure



L'équipe environnement
Des points à ne pas négliger pour une réussite

- Rester sur des travaux adaptés au public concerné
- Conserver un marché pour les entreprises privées
- Mettre la priorité sur la sécurité des personnes
- Recruter du personnel local
- Laisser en permanence une bonne image de l'équipe



L'équipe environnement
Des points à ne pas négliger pour une réussite

- Rester à une petite échelle (4 à 5 agents en insertion)
- Ne pas réaliser des chantiers pour occuper le personnel
- Diversifier au maximum les activités



Equipe en régie : quelques chiffres

- 1997 à 2005 : **Contrat emploi environnement avec la Région Rhône Alpes** → coût faible car subvention de 50% sur 5 ans sur **frais de fonctionnement** puis taux dégressif 40 à 20%
- Certains travaux réalisés en régie sont financés dans le cadre des travaux de restauration des cours d'eau
- A compter de 2006, plus d'aide de la Région
→ **Coût actuel résiduel : environ 550 €/jour**

Tableau comparatif des modes de gestion

	les -	les +
Sans Equipe	Qualité de finition	Souplesse dans l'enchaînement de la préparation des chantiers
	Coût des chantiers	Pas de gestion du personnel
	Qualification des entreprises	
	Réactivité	
	Intéressement pour les petits travaux	
	Suivi des chantiers	
	Délais administratifs liés à la passation de marché	
	Rédaction des pièces du marché	
	Réactivité (suivant relationnel entre structures)	Réactivité (suivant relationnel entre structures)
	Suivi des chantiers	Suivi des chantiers
Equipe d'insertion extérieure	Durée des contrats (turn-over)	Qualification des équipes si formées
	Nécessité de formation en interne pour qualification (investissement temps)	Coût des chantiers
	Qualification pour chantiers diversifiés et/ou innovants	Connaissance de la qualification des équipes (suivant relationnel entre structures)
	Connaissance de la qualification des équipes (suivant relationnel entre structures)	Qualité de finition
		Aide à l'insertion
		Pas de gestion du personnel
		Souplesse dans l'enchaînement de la préparation des chantiers

Tableau comparatif des modes de gestion

	les -	les +
Equipe insertion en régie	Nécessité de travaux prêts en permanence	Coût des chantiers
	Gestion de personnel en insertion (accompagnement social, entretien de la dynamique...)	Gestion de personnel en insertion (gratifiant)
	Volonté d'un investissement au sein de la collectivité (barrière)	Volonté d'un investissement au sein de la collectivité (appropriation)
	Nécessité de formation en interne pour qualification (investissement temps)	Qualification des équipes
	Usure dans le temps du chef d'équipe	Adaptabilité de l'équipe à la diversité des chantiers
	Durée des contrats (turn-over)	Aide à l'insertion
		Qualité de finition
		Réactivité
		Suivi des chantiers
		Connaissance de la qualification des équipes
Equipe insertion et titulaire en régie	Nécessité de travaux prêts en permanence	Coût des chantiers (bien qu'un peu plus élevé)
	Gestion de personnel en insertion (accompagnement social...)	Gestion de personnel en insertion (gratifiant / entretien par tandem avec les titulaires)
	Volonté d'un investissement supplémentaire (pérennisation partielle) au sein de la collectivité (barrière)	Volonté d'un investissement au sein de la collectivité (appropriation et pérennisation de la politique)
	Nécessité de formation en interne pour qualification (investissement temps) bien que moins consommatrice	Qualification pérenne des équipes (titulaires)
	Durée des contrats (turn-over)	Adaptabilité de l'équipe à la diversité des chantiers
	Risque d'espoir de titularisation sans connaissance des potentialités de la structure	Aide à l'insertion
		Qualité de finition
		Réactivité
		Suivi des chantiers
		Usure relative dans le temps du chef d'équipe
	Connaissance de la qualification des équipes	

Tableau comparatif des modes de gestion

	les -	les +
Equipe titulaire en régie	Nécessité de travaux prêts en permanence	Coût des chantiers (bien qu'un peu plus élevé)
	Volonté d'un investissement supplémentaire (pérennisation) au sein de la collectivité (barrière)	Volonté d'un investissement au sein de la collectivité (appropriation et pérennisation de la politique)
	Gestion du personnel	Qualification pérenne des équipes (titulaires)
	Maintien de la motivation dans le temps	Adaptabilité de l'équipe à la diversité des chantiers
		Qualité de finition
		Réactivité
		Connaissance du milieu d'intervention
		Suivi des chantiers et du milieu d'intervention
		Connaissance de la qualification des équipes
		Connaissance et information des usagers et des riverains
		Connaissance globale du programme de gestion et des objectifs
		Information sur l'ensemble des autres démarches en cours (ouvrages hydrauliques, autres plan de gestion,...)